

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1925)  
**Heft:** 65

**Buchbesprechung:** Livres à lire ou à consulter

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Avis aux jeunes Suisses qui viennent chercher des places en France

Beaucoup de jeunes Suisses sont venus en France, depuis quelques semaines, avec l'espoir d'y trouver du travail. Ce sont surtout des employés de banque, de jeunes juristes ou des élèves diplômés de nos Ecoles de Commerce. Les uns et les autres ne peuvent que constater que si, dans certaines régions de la France, l'agriculture manque de bras, les bouches au contraire sont trop nombreuses dans les banques, le commerce et d'une manière générale dans les professions dites libérales.

On fera bien de se dire, en Suisse, qu'il faut décourager les jeunes gens et, à plus forte raison, les gens qui ne sont plus jeunes, à venir chercher du travail dans les villes françaises. Nous rappelons en tout cas à tous ceux qui, malgré tout, veulent « risquer leur chance » que nul étranger ne peut accepter du travail en France s'il n'y est autorisé par le Bureau du Travail. Sans autorisation du Bureau du Travail nul étranger ne peut obtenir la carte d'identité qui constitue le « permis de séjour ».

« Avez-vous votre carte d'identité ? Telle est la première question que posent aujourd'hui toutes les maisons françaises et toutes les maisons étran-

gères établies en France, aux étrangers qui viennent leur offrir leurs services..

Nous connaissons plusieurs cas de maisons de banque ou de commerce qui auraient engagé tel jeune Suisse qui leur paraissait particulièrement qualifié pour une place par hasard vacante, mais se sont vues forcées d'y renoncer, parce que le candidat n'avait pas encore de carte d'identité. Pas de carte d'identité? Pas de place!

Avec une carte d'identité, il est difficile de trouver du travail, sans carte, il n'y faut pas songer.

Nous disons donc à nos compatriotes de tous âges : « Si vous n'êtes pas assuré d'une place, ne venez pas en France avec l'espoir d'en trouver. Et si vous êtes assuré d'une place, assurez-vous que le Bureau du Travail vous délivrera une carte d'identité ! »

Notre Secrétariat Général réussit quelquefois à placer des compatriotes particulièrement qualifiés, mais il ne peut rien faire pour leur procurer l'indispensable autorisation du Bureau du Travail.

A bon entendeur salut !

## Livres à lire ou à consulter

### La Reconstitution Financière des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

*Sous ce titre, M. André Fraigneau, Secrétaire Général du Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (1) a publié une remarquable étude de 139 pages toute remplie de faits, d'observations, de graphiques et de conclusions intéressantes, très clairement présentées.*

*Après avoir sommairement décrit l'état des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et posé le problème financier à résoudre en vue de la reprise de leur exploitation, M. André Fraigneau indique les différents moyens successivement adoptés pour financer leur reconstitution. Il analyse ensuite le dernier et le plus nouveau de ces moyens et dresse enfin le bilan de la situation actuelle dans une conclusion que beaucoup de nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici, intégralement :*

Entreprise dès l'armistice avec l'aide du Trésor public, qui escomptait le recouvrement de ses avances sur les premiers paiements de l'Allemagne, la remise en exploitation de nos charbonnages dévastés souleva de très sérieuses difficultés d'ordre technique et financier. Les Houillères

durent notamment déployer une grande ingénierie pour tirer un parti immédiat des annuités que l'Etat leur délivra en paiement partiel de leurs indemnités de dommages de guerre, par suite de la carence allemande. Les premières, elles constituèrent un grand groupement, qui sut établir les formules nouvelles permettant d'émettre dans les meilleures conditions de grands emprunts corporatifs.

Malgré leur importance, les annuités qui ont gagé ces emprunts, dont les frais d'émission restent à la charge des Compagnies, ont été loin d'épuiser le solde de leurs indemnités. Aujourd'hui encore, malgré la délivrance au Groupement d'un certificat global de dommages de guerre, en exécution de l'article premier de la loi du 24 mars 1921, l'Etat reste assez largement débiteur vis-à-vis de plusieurs sociétés houillères. Le Trésor ne s'est pas encore libéré du reliquat de sa dette.

Néanmoins, soucieuses de servir avant tout l'intérêt national, les Houillères du Nord et du Pas de-Calais ont poursuivi leurs travaux de reconstitution en engageant leurs propres ressources, en allant jusqu'à s'adresser elles-mêmes et elles seules au public par voie d'importantes augmentations de capital.

(1) 35, rue Saint-Dominique, Paris (7<sup>e</sup>).

Grâce aux ressources financières qu'elles ont pu se procurer soit par leurs propres moyens, soit avec l'aide de l'Etat, les Compagnies houillères sinistrées ont poursuivi avec une inlassable énergie la reconstitution de leurs mines. Nous ne saurions mieux concurer notre étude qu'en citant quelques chiffres qui feront ressortir l'importance des résultats obtenus.

Tandis qu'en 1913 les mines du Département du Nord fournissaient une moyenne de 568.000 tonnes par mois, elles se trouvaient au lendemain de la guerre dans l'impossibilité d'extraire une seule tonne de houille. Après un an de labeur et d'effort, la production de ces mines put être portée à 18 0/0 de l'extraction d'avant-guerre. Suivant une progression très rapide, la production franchit respectivement les étapes de 40 0/0, 62 0/0, 67 0/0 et 82 0/0 des tonnages de 1913, dès la fin des années 1920, 1921, 1922 et 1923. En janvier 1925, l'extraction atteignit 568.966 tonnes, soit un peu plus du tonnage moyen mensuel de 1913. C'est dire que la reconstitution des mines du Nord est virtuellement terminée. Très prochainement elles auront retrouvé leur ancienne et prospère physionomie.

En ce qui concerne les Houillères sinistrées du département du Pas-de-Calais, leur état de destruction était tel que l'extraction ne put être réellement reprise qu'en 1920. Alors qu'en 1913 la production mensuelle s'établissait aux environs de 987.000 tonnes par mois on ne put atteindre que 10 0/0 de ce tonnage en 1920. L'immense effort de reconstitution qui était nécessaire fut soutenu toutefois avec suffisamment de vigueur et de continuité pour porter la production à 22,5 0/0 de celle d'avant-guerre en 1921, à 36 0/0 en 1922, à 53,6 0/0 en 1923 et à 76 0/0 en 1924. En janvier 1925 la production des houillères sinistrées du Pas-de-Calais atteignait 912.793 tonnes soit 92,5 0/0 de l'extraction moyenne mensuelle de 1913. Quand au dénoyage des galeries profondes il est pratiquement achevé dans toutes les concessions. Pour donner une idée de l'énormité du travail d'exhaure accompli dans ces houillères, il suffit d'indiquer qu'à la fin de 1924, plus de 84 millions de mètres cubes d'eau environ avaient été retirés de leurs ouvrages souterrains.

Pour l'ensemble des mines sinistrées des deux départements, la production houillère ne ressortait qu'à 1.535 tonnes en janvier 1919, soit 1/10 0/0 de l'extraction mensuelle de 1913. En janvier 1925 elle s'élevait à 1.545.529 tonnes, soit à 10.000 tonnes près, le tonnage d'avant-guerre.

Lorsqu'on a parcouru notre grand bassin houiller au lendemain de la guerre et qu'on le visite maintenant, il est difficile de ne pas manifester son saisissement devant l'immensité des travaux que nos mineurs ont effectués; nul exemple plus magnifique de l'énergie humaine ne saurait être donné dans l'ordre industriel.

Si les mines obtiennent enfin le paiement des indemnités auxquelles elles ont encore droit, la reconstitution de nos charbonnages du Nord et

du Pas-de-Calais sera bientôt terminée. La production houillère du grand-bassin atteindra, puis dépassera son niveau de 1913, car il est permis d'espérer qu'elle reprendra l'allure accélérée qu'elle ne cessa pas de manifester durant les dix années qui précédèrent la guerre. L'approvisionnement en combustible de la France se trouvera grandement amélioré et notre indépendance sera mieux sauvegardée. »

André FRAIGNEAU.

**L'électrification de la ligne du Simplon.** — Tel est le titre d'une nouvelle brochure que la maison Attinger, à Neuchâtel, vient d'imprimer pour le service de publicité des C. F. F., à Berne. Cette publication contient un aperçu technique des grands travaux nécessités par l'électrification des voies d'accès au tunnel du Simplon, travaux qui ont culminé dans la grande usine hydro-électrique de Barberine. Cette première partie peut paraître plutôt destinée aux ingénieurs; elle est toutefois en un style qui reste intelligible pour le profane. Suit une description des belles contrées traversées par la ligne. De nombreuses et excellentes photographies — sur papier couché — illustrent le texte.

**Annuaire téléphonique suisse.** — Ce volume vient de paraître une fois de plus. Sa réunion de toutes les localités, classées par ordre alphabétique, en un seul volume, permet de faire les recherches interurbaines dans le minimum de temps. A côté de ce rôle tout spécial, il sert aussi d'aide mémoire très apprécié en indiquant les rues, les localités, le compte de chèque postal de chaque abonné et contient aussi le plan des principales villes suisses. Ce livre fournit enfin un énorme matériel de propagande et de renseignements, par les 150.000 adresses et plus qu'il donne, jointe à la profession exacte de chaque abonné. Prix d'un joli volume relié, 15 fr. — Edition Hallwag, S.-A., Berne.

Notre secrétariat général a fait imprimer, à un grand nombre d'exemplaires, une petite notice de cinq pages intitulée: *Quelques mots sur la Chambre de Commerce suisse en France*.

Cette petite notice, qui s'adresse aux maisons françaises aussi bien qu'aux maisons suisses, résume le rôle de notre institution et les services qu'elle rend.

Un exemplaire sera envoyé gratuitement à quiconque nous en fera la demande.

Nous en adresserons volontiers une certaine quantité à ceux de nos membres qui seraient disposés à en faire une distribution autour d'eux.